

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 881 promulguant en Côte Française des Somalis le décret du 9 juillet 1951 approuvant une délibération du 27 mars 1951, du Conseil Représentatif de la Côte Française des Somalis, instituant des droits de place sur le marché de Djibouti et la rendant exécutoire

n° 881

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
22 septembre 1951

Numéro JO
n° 12 du 01/11/1951

Date du numéro
1 novembre 1951

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des Territoires d'Outre-Mer

Vu la loi du 19 août 1950 portant création du Conseil Représentatif de la Côte Française des Somalis

Vu le télégramme-lettre ministériel n° G632- AE/Fisc. du 17 juillet 1951,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué à la Côte Française des Somalis le décret du 9 juillet 1951 approuvant la délibération du 27 mars 1951 du Conseil Représentatif de la Côte Française des Somalis instituant des droits de place sur le marché de Djibouti.

Art. 2

Est déclarée exécutoire pour compter du 1^{er} octobre 1951 la délibération du 27 mars 1951 précitée.

Art. 3

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Par délégalion : Le Secrétaire Général p. i., R. LEMOYNE.